

## **Compte Rendu succinct<sup>1</sup> du Conseil Municipal du 24 juin 2026 : Entre règlement intérieur verrouillé et dérives financières des chantiers**

---

*Nous avons siégé ce mercredi 24 juin avec un ordre du jour chargé, marqué par l'adoption définitive du règlement intérieur, d'importantes modifications du tableau des effectifs et de nouvelles rallonges financières pour les chantiers de Cheux. Si la séance s'est ouverte sur un bilan de la gestion de la récente vague de chaleur, les débats ont rapidement mis en lumière le refus systématique de la majorité d'entendre les propositions de l'opposition et une gestion des deniers publics qui continue de nous inquiéter. Voici le détail des principaux points abordés.*

### **Propos introductifs du Maire : bilan canicule et registre des personnes fragiles**

Le Maire a ouvert la séance en remerciant les personnels communaux, les enseignants et les parents d'élèves pour leur mobilisation face aux fortes chaleurs dans les écoles. Il a également évoqué l'activation du registre des personnes sensibles et fragiles, ayant donné lieu à des appels et visites de courtoisie de la part d'élus de la majorité.

#### **1. Compte rendu des décisions du Maire**

- Contexte : Examen du registre des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Nos questions : Aucune intervention de notre groupe sur ce registre.
- Vote : Simple prise d'acte imposée.

#### **2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026**

- Contexte : Validation du compte rendu de la séance extraordinaire précédente, consacrée en grande partie par l'élection des grands électeurs en vue des sénatoriales de septembre 2026.
- Vote : Adopté par la majorité.

#### **3. Adoption du Règlement Intérieur : Le rejet en bloc des amendements de l'opposition**

- Contexte : Suite aux travaux de la commission du 11 juin, le règlement intérieur révisé était soumis au vote. Notre groupe, par la voix de Pascal Vallerand et Caroline Roussel, avait transmis plusieurs amendements visant à enrichir le texte.

---

<sup>1</sup> Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.

Nos questions / Nos interventions : Nous avons dénoncé la mouture initiale du règlement présentée par la majorité, qui organise un **véritable verrouillage démocratique** : octroi d'une salle pour les élus d'opposition de seulement quelques heures par semaine, accès aux documents de la commune uniquement sur rendez-vous obligatoire avec le Maire et le Directeur Général des Services, délais de réponses à nos questions pouvant s'étirer jusqu'à un mois, et recours facilité aux votes à bulletin secret dans certains cas pour masquer les responsabilités politiques.

Face à cette opacité, nos amendements proposaient des changements concrets et indispensables :

- L'octroi d'un local dédié et accessible librement pour l'opposition,
- Un accès direct, fluide et rapide aux documents administratifs,
- Des délais de réponses du maire encadrés et réduits sous 15 jours,
- Le recours systématique à des votes publics pour garantir que les habitants sachent précisément qui vote quoi.

Nos propositions prévoyaient également de renforcer l'expression politique de l'opposition dans les outils de communication et de garantir que les amendements déposés par les élus soient réellement et obligatoirement débattus en séance.

Par ailleurs, nous avons relevé des restrictions floues concernant les questions orales (désormais limitées à une seule par conseiller et par séance pour les sujets hors ordre du jour). Flavie Herpin a également pointé l'incohérence d'inviter des associations à la commission Culture mais pas aux autres commissions (comme *Thue'M Nature* pour l'Environnement).

Enfin, concernant l'envoi des convocations, la majorité impose désormais le choix strict entre la version papier et la version numérique, refusant le cumul des deux. Interpellé sur cette rigidité par Céline Salliot, le Maire a osé répondre qu'il appartenait à nos propres collègues d'opposition de nous transférer les convocations par voie numérique ! Une réponse proprement choquante qui balaye le rôle et la responsabilité de l'administration municipale envers ses élus. Pour couronner le tout, le Maire a fait preuve d'une mauvaise foi évidente en laissant entendre qu'il avait déjà apporté les réponses aux questions de Flavie Herpin, les confondant de manière méprisante avec sa propre équipe majoritaire.

**Dans l'ensemble, nous avons exprimé nos préoccupations quant à l'équilibre du règlement intérieur et au respect des droits de l'opposition dans le fonctionnement du conseil municipal.**

**Nous avons déploré le fait qu'aucun de nos amendements n'ait été retenu ni même discuté de manière approfondie.**

Réponse de la majorité : La majorité a balayé nos amendements d'un revers de main, les qualifiant d'« erronés » ou « mal interprétés ».

Sur le plan technique, elle a intégré deux modifications : le passage de 3h à 4h pour la mise à disposition d'une salle (se conformant ainsi au strict minimum légal du CGCT selon la lecture du Maire) et la requalification juridique des « commissions ouvertes » en « comités consultatifs » pour s'assurer de leur légalité.

Concernant la limitation des questions orales, le Maire a justifié cette mesure par la nécessité d'anticiper les réponses. Pour l'invitation des associations, il a été répondu que cela se ferait au « cas par cas ».

Vote : Rejet des amendements de l'opposition. Le règlement intérieur proposé par le Maire est adopté à la majorité, sans que le texte final ait été présenté ou lu par quiconque. Notre groupe ayant voté contre pour dénoncer ce déni de démocratie.

#### **4. Tableau des emplois et des effectifs : Réorganisations en série et externalisation**

- Contexte : Ajustement technique et structurel des postes de la commune, affichant une baisse globale des équivalents temps plein.
- Nos questions : Nous avons interrogé la majorité sur la suppression définitive du poste de responsable informatique, ce qui entérine le recours à la sous-traitance privée. Caroline Roussel a également demandé des précisions sur le poste de la chargée de mission « Petite ville de demain » (recrutée initialement en 2021 via une mise à disposition avec Ouistreham). Nous avons souligné que lui confier la gestion des marchés publics exigeait des compétences particulières.
- Réponse de la majorité : L'adjoint a confirmé l'externalisation de la maintenance informatique. Concernant la chargée de mission, la majorité a indiqué vouloir pérenniser son poste à temps plein sur les effectifs de Thue et Mue en y adjoignant la compétence des marchés publics, restée vacante depuis le départ de l'ancienne responsable de l'administration générale. Les autres mouvements concernent des avancements de grade (7 agents), des mobilités internes (notamment aux services éducatifs où un poste de catégorie B remplace une catégorie A) et le regroupement de deux postes à temps partiel en un temps plein pour l'accueil des mairies annexes et agences postales de Cheux et Brouay afin d'améliorer l'attractivité du poste.
- Vote : Adopté à la majorité (l'opposition s'étant abstenue ou ayant voté contre).

#### **5. Désignation des membres de la CLECT (Caen la Mer)**

- Contexte : Nomination des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté urbaine.
- Nomination : Myriam Letellier (titulaire) et Michel Lafont (suppléant).
- Vote : Adopté à la majorité.

#### **6. Aides et subventions exceptionnelles : Des choix associatifs discutables**

##### **Aide exceptionnelle à l'association Mue'sique**

- Contexte : L'association sollicite une rallonge de 800 € (s'ajoutant aux 1 200 € déjà votés) pour faire face à de graves difficultés financières liées à l'augmentation de ses effectifs de cours individuels.
- Nos interventions : Nous avons alerté sur le risque de voir les tarifs augmenter de manière excessive pour les familles, ce qui pourrait provoquer une désertion des élèves. De plus,

nous avons fait remarquer que cette association restait invisible pour une partie des habitants de la commune et avons interrogé sur les actions menées par celle-ci pour récolter des fonds propres.

- Réponse de la majorité : La majorité a reconnu que l'équilibre financier de l'école de musique était précaire et que des mesures drastiques (hausse des cotisations, révision du temps des professeurs) étaient inévitables. Elle a défendu la présence de l'association sur le territoire (Téléthon).
- Vote : Adopté à la majorité.

#### **Aide exceptionnelle pour la participation aux championnats du monde de taekwondo**

- Contexte : Demande d'une subvention de 550 € par une habitante de Bretteville-l'Orgueilleuse pour financer son déplacement aux championnats du monde vétérans en Corée du Sud.
- Vote : Adopté à l'unanimité, sous réserve de contreparties (démonstrations au Téléthon, communication vidéo sur les réseaux sociaux).

#### **7. Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2026**

- Contexte : Participation financière de la commune à hauteur de 0,17 € par habitant pour soutenir les actions du Département en faveur du maintien dans le logement des personnes fragiles, soit un montant de 1 050,94 €.
- Vote : Adopté à la majorité. Notre élue Caroline Roussel n'a pas pris part au vote.

#### **8. Avenants de Maîtrise d'œuvre et de travaux : L'envolée des coûts sur les chantiers à Cheux se poursuit**

Ce point a de nouveau cristallisé nos inquiétudes quant à la dérive financière et technique des chantiers de l'Espace Culturel et de la Maison des Services Publics de Cheux.

- Contexte : La majorité présentait une régularisation massive des honoraires de l'architecte (maître d'œuvre) suite à l'allongement de la durée des travaux, ainsi que plusieurs avenants de travaux d'un montant global de **28 911,50 € HT**.
- Nos questions et observations : Notre groupe a exprimé sa vive préoccupation face aux montants demandés par le maître d'œuvre. Nous avons demandé sur quelles bases contractuelles l'architecte s'appuyait pour exiger initialement une rallonge de 77 000 €. Sur le plan technique, nous avons demandé des explications sur l'apparition surprise d'un avenant de **10 065,40 € pour la création d'un dallage en béton** dans l'espace cuisine, s'étonnant qu'un tel élément n'ait pas été anticipé. Enfin, nous nous sommes interrogés sur le montant cumulé total de l'ensemble des avenants depuis le début de ce projet.
- Réponse de la majorité : L'adjoint aux travaux a tenté de minimiser l'impact en expliquant que la hausse réclamée par l'architecte découlait de l'allongement des délais, de modifications des permis de construire et de la hausse des matériaux. Après « négociation », la facture a été ramenée à 42 778 €. Concernant le dallage de la cuisine, la majorité s'est retranchée derrière les « surprises de la réhabilitation », expliquant qu'en grattant le sol pour les évacuations, les ouvriers ont découvert une absence totale de fondations sous quelques centimètres de ciment, couplée à un problème majeur

d'humidité. L'équipe majoritaire a affirmé faire le tour complet du chantier pour « bloquer » les prix et éviter de nouveaux avenants mensuels, sans pour autant être en capacité de nous indiquer le montant total des avenants depuis le début de ces chantiers.

- Vote : Validé par la majorité seule. Notre groupe s'est abstenu pour protester contre cette gestion financière défailante.

## **9. Dénomination des voies au lotissement "Domaine du Manoir" à Putot-en-Bessin**

- Contexte : Attribution de noms aux nouvelles rues du lotissement. Les noms retenus sont la « Rue Monique Jacquet-Lunel » (maire de 1985 à 2002) et la « Rue Galopin des Champs » (nom d'un cheval de course vainqueur en Angleterre).
- Vote : Adopté.

## **10. Inscription Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) : Une souplesse comptable**

- Contexte : Mise en place d'une gestion pluriannuelle sur 6 ans pour lisser les dépenses d'investissement majeures de la commune : l'opération Cœur de Bourg de Bretteville-l'Orgueilleuse (6 267 750 €), la section Bâtiment (480 000 €) et les investissements pédagogiques dans les écoles (240 000 €).
- Notre intervention : Par la voix de Pascal Vallerand, nous avons exigé qu'il soit explicitement inscrit au procès-verbal que notre vote favorable s'adressait uniquement à la méthode comptable et de gestion budgétaire proposée, et ne valait en aucun cas approbation politique des projets de fond de la majorité, notamment celui du Cœur de Bourg.
- Vote : Adopté à l'unanimité avec inscription de notre réserve au procès-verbal.

## **11. Décision Modificative n°1 : Ajustements budgétaires**

- Contexte : Première rectification des enveloppes budgétaires votées en avril dernier. On note un réajustement à la baisse de l'enveloppe Cœur de Bourg (-1,23 million d'euros pour des opérations non réalisées) et des rallonges notables pour l'Espace Culturel de Cheux (**+190 000 €**), l'administration générale (+60 000 € pour les photocopieurs) et la réfection du sol souple d'un jeu de l'école de Bretteville (+5 000 €).
- Vote : Adopté à l'unanimité.

## **12. Question écrite : Régularité de la convocation du conseil extraordinaire du 5 juin**

- Contexte : Notre élu Pascal Vallerand a interpellé le Maire sur l'irrégularité de la procédure concernant le conseil municipal du 5 juin dernier. La circulaire ministérielle imposait une

séance exclusivement dédiée à l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales, or la majorité y a adjoint d'autres points à l'ordre du jour.

- **Nos interventions** : Nous avons rappelé que les mots et les règles juridiques ont un sens. De nombreuses communes, comme la ville de Caen, ont rigoureusement envoyé deux convocations distinctes pour séparer l'élection officielle des affaires courantes afin d'éviter tout risque d'annulation des décisions prises.
- **Réponse de la majorité** : Le Maire s'est défendu en affirmant avoir respecté la loi et s'est abrité derrière l'exemple d'autres communes de Caen la Mer (Giberville, Colombelles, Hérouville) qui ont procédé de la même manière. Une lecture bien arrangeante des textes réglementaires.

### 13. Informations diverses

- **Horaires de tonte** : Une demande d'harmonisation des horaires de tonte a été formulée par notre collègue Flavie Herpin ; la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse étant la seule à interdire la tonte le dimanche matin contrairement aux autres communes déléguées.
- **Récapitulatif hebdomadaire** : Flavie Herpin a demandé la remise en place du mail d'information du vendredi qui résumait l'activité des commissions, un outil précieux pour le suivi des dossiers dont nous sommes exclus. Le Maire a refusé de répondre, lui indiquant qu'il y répondrait ultérieurement...
- **Chantier** : Une visite de chantier de l'Espace Culturel est organisée le 4 juillet prochain pour l'ensemble du conseil.

### 14. Conclusion : Une démocratie locale muselée et des finances sous tension

Ce Conseil Municipal du 24 juin 2026 confirme malheureusement la trajectoire inquiétante que nous dénonçons depuis plusieurs mois.

- **Le verrouillage persistant du débat démocratique** : En rejetant en bloc nos amendements au règlement intérieur sans même accepter de les discuter un à un, la majorité fait preuve d'un mépris flagrant pour le pluralisme. Les nouvelles restrictions sur les questions orales et l'opacité maintenue autour des documents préparatoires restreignent pas à pas le droit à l'information des élus de l'opposition, et par extension, des citoyens.
- **L'envolée financière des chantiers** : L'accumulation des avenants sur les projets de Cheux (honoraires d'architecte négociés dans la douleur, défauts flagrants d'anticipation sur les fondations de la cuisine) démontre un manque de rigueur persistant dans le suivi technique des grands chantiers. Les contribuables de Thue et Mue n'ont pas à payer pour ces impréparations successives.

Nous resterons plus que jamais vigilants et exigeants sur la transparence des comptes et le respect des règles démocratiques au sein de notre commune.